

ARBRES EN CAPITALE

la richesse dendrologique
de la Région de Bruxelles-Capitale



CRITÈRES ET INVENTAIRE

DES ARBRES

REMARQUABLES



Textes

Bernard GALAND et Catherine LECLERCO,
Direction des Monuments et des Sites

Illustrations

Alfred de VILLE de GOYET,
Direction des Monuments et des Sites

Relectures

Martine MAILLARD, Dominique PAUCHET,
Thierry WAUTERS
et Brigitte VANDER BRUGGHEN,
Direction des Monuments et des Sites

Conception graphique

CASIER / FIEUWS

Impression

Joh. Enschedé-Van Muysewinkel
Cette publication est réalisée
sur du Munken Lynx et Munken Print extra
Pour la fabrication de ce papier, les fibres de bois utilisées
sont issues de forêts exploitées à long terme
et ont été blanchies sans chlore ou sans composé chlore.
Ce papier se prête au recyclage.

Éditeur responsable

Guido VAN CAUWELAERT
Direction des Monuments et des Sites
de la Région de Bruxelles-Capitale
CCN – rue du Progrès 80, 1035 BRUXELLES

Dépôt légal

D/2004/6860/015

Nous avons l'immense privilège de bénéficier, en Région bruxelloise, de nombreuses et larges étendues vertes. Les parcs, souvent très anciens, en sont assurément les représentants les plus visibles. Mais n'oublions pas non plus les innombrables jardins en intérieur d'îlot, petits trésors de verdure bien protégés, qui sont en fait ce qui reste des vastes campagnes qui précédèrent l'urbanisation de Bruxelles.

Parcs et jardins bruxellois sont riches d'arbres d'espèces variées, exotiques même. Nombreux - bien plus qu'on ne le pense - sont ceux parmi eux que l'on peut qualifier de « remarquables », que ce soit par leur taille, leur âge, leur forme, etc.

Les arbres remarquables constituent un patrimoine extraordinaire et irremplaçable qu'il faut préserver. Si ceux qui font partie de l'espace public bruxellois sont connus et répertoriés - si pas protégés - depuis longtemps, ceux localisés dans des jardins privés en intérieur d'îlot n'avaient jamais été recensés. C'est pourquoi, en 2002, un inventaire de ces feuillus, invisibles pour la plupart d'entre nous, a été lancé. Et ce, grâce à la collaboration précieuse de leurs propriétaires.

La première étape de cet inventaire fut, à l'aide de photographies aériennes, de repérer la présence d'arbres potentiellement intéressants. Ensuite, après les avoir examinés de plus près et en avoir récolté les données majeures, des experts ont déterminé s'ils présentaient suffisamment de critères permettant de les qualifier de remarquables. Certains de ces arbres ont même, au vu de leur grande valeur patrimoniale, pu être proposés à l'inscription sur la liste de sauvegarde.

L'inventaire n'est pas encore achevé. Une part du territoire régional n'a pas encore été prospectée. Mais cela ne saurait tarder.

Ce sont les plus beaux spécimens rencontrés au cours de ces deux premières années d'inventaire qui sont présentés ici, avec, en plus, quelques arbres déjà bien connus et protégés.

Puisse cette brochure vous faire découvrir la richesse dendrologique insoupçonnée de la Région bruxelloise et, qui sait, vous donner l'envie de planter un arbre qui sera un jour remarquable...

Emir Kir

Secrétaire d'État chargé des Monuments et des Sites



Pourquoi s'intéresser aux arbres remarquables ?

Les arbres constituent un élément important de la ville car ils font partie intégrante du paysage urbain. Leur impact sur notre environnement est évident, mais il faut parfois qu'ils disparaissent pour que l'on se rende compte de l'importance de leur rôle. Que ce soit par pure contribution esthétique ou par l'utilité qu'ils constituent en tant qu'écran de verdure, les arbres sont irremplaçables pour agrémenter les voiries, les îlots, les parcs, les squares et les jardins en intérieur d'îlot. La silhouette d'un arbre, la couleur de son feuillage, la forme de ses feuilles, de ses fruits... tous ces paramètres variables font de l'arbre un élément visuel de qualité qui profite à un nombre important de personnes, mais aussi d'animaux, d'insectes et parfois même de végétaux.

Les arbres remarquables constituent donc un patrimoine naturel de grande valeur. Du fait de leur extrême longévité, certaines essences participent quelquefois aux coutumes locales, au niveau d'un quartier, d'une commune ou d'une région.

D'un point de vue esthétique, certains de ces vieux arbres en imposent, avec leur silhouette impressionnante, façonnée par les aléas du temps.

D'un point de vue scientifique, quelques-uns parmi eux sont les uniques représentants d'une espèce au niveau régional, voire national. Des records de taille ou d'âge sont parfois atteints et constituent une donnée importante concernant l'espèce.

En outre, ces arbres abritent souvent une faune particulièrement riche et qui leur est parfois spécifique. Véritables niches écologiques, ces arbres sont propices au développement d'autres espèces. La décomposition dont peut faire l'objet une partie d'un tronc ou d'une branche âgée est une ressource pour de nombreux invertébrés, les cavités constituent des abris pour la faune ornithologique, l'écorce de l'arbre et ses rameaux sont autant de surfaces sur lesquelles de nombreuses plantes, comme des plantes grimpantes ou des lichens (organismes épiphytes), peuvent se développer.

QU'EST-CE QU'UN ARBRE REMARQUABLE ?

En Région bruxelloise, un arbre est considéré comme remarquable lorsqu'il possède une certaine valeur patrimoniale. Celle-ci est fonction de l'intérêt esthétique, scientifique et historique qu'il peut présenter. Ces critères sont définis dans le Code bruxellois de l'Aménagement du Territoire (CoBAT).

Pratiquement, sur le terrain, ce sont les critères de remarquabilité qui sont évalués pour chaque arbre recensé. En fonction du nombre de critères auxquels l'arbre satisfait, il peut figurer à l'inventaire ou faire l'objet d'une inscription sur la liste de sauvegarde.

Ces critères de remarquabilité sont les suivants :

La circonférence

La circonférence du tronc est mesurée à 1,50 m de hauteur.

La rareté

Il s'agit de la rareté de l'espèce en Région bruxelloise, pour laquelle une table d'évaluation a été réalisée à l'aide des données disponibles.

L'indice de localisation sur le territoire régional

En fonction du quartier dans lequel il se trouve, l'arbre va contribuer d'une manière plus ou moins significative à l'amélioration du cadre de vie.

L'indice paysager

En fonction de la place qu'il occupe dans le paysage urbain, un arbre est plus ou moins mis en valeur.

L'indice de plantation

L'arbre isolé, qui dispose de toute la place nécessaire à son développement, exhibe un port très caractéristique de son espèce, s'il n'est pas victime d'un élagage mal pensé.

L'état sanitaire

L'« état de santé » est un critère important pour évaluer la remarquabilité d'un arbre. À situation égale, un arbre en bon état phytosanitaire aura plus de valeur qu'un autre dépérissant.

La longévité et le degré de « remplaçabilité »

Plus un arbre est vieux, plus il faudra du temps à un nouvel individu pour le remplacer au niveau de sa valeur patrimoniale.

La valeur historique et ornementale

Certains arbres peuvent être assez vieux pour être mentionnés dans l'un ou l'autre document historique (livres, plans cadastraux,...).

UN ARBRE QUI S'IMPOSE...

Le critère de taille est basé sur la mesure de la circonférence du tronc à 1,50 m du sol. Cette mesure est particulièrement importante lors du recensement des arbres car elle permet, à long terme, d'évaluer le taux de croissance et de réaliser la corrélation circonférence-âge. En outre, elle permet de comparer les différents individus d'une même espèce et d'établir un classement. Les arbres à plusieurs troncs (cépées) n'entrent pas dans ce classement puisque la circonférence mesurée à la base ne peut être comparée à celle mesurée en hauteur.

La circonférence constitue également un outil précieux qui permet de décider si un arbre peut faire partie ou non de l'inventaire des arbres remarquables, en comparant cette valeur à la moitié de la moyenne des trois plus gros individus recensés de l'espèce considérée. *Imaginons, par exemple, un chêne pédonculé de 278 cm de circonférence situé dans un jardin. Les trois circonférences les plus importantes de cette espèce à Bruxelles sont, par ordre décroissant : 605, 518 et 467 cm. Afin de savoir si notre chêne peut faire partie de l'inventaire des arbres remarquables, il suffit de calculer la moyenne des trois plus gros individus, de la diviser par deux et de comparer cette valeur à la circonférence de l'arbre concerné, soit*

$$(605+518+467) : 3 = 530 \quad 530 : 2 = \mathbf{265}$$

Comme l'arbre en question fait 278 cm de circonférence (la valeur moyenne divisée par 2 est de 265 cm), il est donc considéré comme pouvant faire partie de l'inventaire des arbres remarquables.

Enfin, la Société belge de Dendrologie, qui centralise l'information au niveau national, utilise également cette mesure afin d'établir ses classements.



Saule pleureur,
chaussée de Gand
à Berchem-Sainte-Agathe



Févier inerme,
parc Astrid à Anderlecht

Bruxelles compte plusieurs champions nationaux parmi lesquels :

- un févier inerme de 4,23 m au parc Astrid à Anderlecht ;
- un saule pleureur de 3,97 m dans un jardin de façade de la chaussée de Gand à Berchem-Sainte-Agathe ;
- un zelkova du Japon de 2,98 m au parc de l'Institut royal des Sciences naturelles à Bruxelles ;
- un châtaignier à feuilles laciniées de 3,14 m dans un parc d'école, chaussée de Waterloo à Uccle ;
- un févier de Caspienne de 2,70 m au jardin Massart à Auderghem.

L'arbre remarquable est donc, notamment, un arbre qui s'impose par sa taille. Une circonférence exceptionnelle suscite incontestablement l'admiration ou l'étonnement.

Comment est-il possible d'atteindre de telles dimensions ?

Comment l'arbre grossit-il ?

Comment calcule-t-on son âge ?

Quels sont les plus gros arbres de la Région ?

Les dimensions que peut atteindre un arbre dépendent de l'espèce à laquelle il appartient. Il existe en effet différents types de développement et chaque espèce d'arbre possède des dimensions théoriques qu'elle peut atteindre dans des conditions de milieu déterminées : la hauteur et la circonférence maximales, l'âge limite ainsi que la vitesse de croissance. Ce sont des paramètres importants dont il faut tenir compte lorsque l'on décide de planter un arbre.

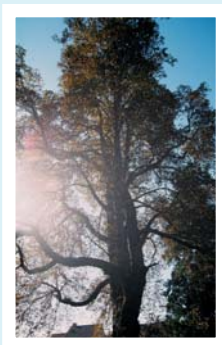
LA HAUTEUR

Les plus grands arbres à Bruxelles ne dépassent guère 35 mètres. Même si ce chiffre paraît dérisoire par rapport aux hauteurs que peuvent atteindre certains arbres dans d'autres pays (comme les séquoias géants en Californie), un arbre d'une trentaine de mètres dans un jardin en ville ne laisse personne indifférent.

Ces grands arbres appartiennent à des espèces déterminées : le hêtre, le marronnier commun, le platane, le frêne commun, le cèdre, certaines espèces de tilleuls, d'érables, de peupliers et de chênes.

Ils ont besoin de beaucoup de place pour s'épanouir et de recul pour pouvoir être admirés, donc de grands jardins. Or, il n'est pas rare de rencontrer à Bruxelles de tels arbres issus des « campagnes » aujourd'hui morcelées et donc de trouver, par exemple, un hêtre dont la hauteur avoisine les trente mètres à l'intérieur d'un espace restreint. S'il a pu pousser sans entrave à l'époque où les îlots n'étaient pas encore dessinés, il est tout à fait possible de le maintenir tel quel moyennant un entretien approprié afin de garantir la sécurité des habitants et des bâtiments avoisinants.

Certaines espèces d'arbre ne dépassent pas 15 mètres de



Marronnier commun, jardin privé à Watermael-Boitsfort

haut et sont donc plus adaptées aux jardins de taille plus modeste : copalmes, aubépines, érables à feuilles palmées, houx, buis...



Hêtre pourpre, jardin privé à Etterbeek

Il s'agit du troisième plus gros exemplaire de la Région avec une circonférence de 5,05 m. Il est greffé à une hauteur d'environ 1,60m, et le porte-greffe a grandi plus vite que le greffon, ce qui donne cet aspect inattendu au tronc.

LA CIRCONFÉRENCE

En Région bruxelloise, les espèces qui peuvent atteindre des circonférences impressionnantes sont le séquoia géant – dont la Région compte cinq individus de plus de 6 mètres de circonférence – et le chêne pédonculé – qui compte un représentant de plus de 6 mètres de circonférence, le célèbre chêne Joséphine.

Dans l'état actuel des connaissances, on recense à Bruxelles 42 arbres de plus de 5 mètres de circonférence. Parmi eux, citons entre autres :

- le platane d'Orient au parc Léopold ;
- le hêtre dont on rencontre les exemplaires de plus de 5 m de circonférence au bois de la Cambre et en forêt de Soignes ;
- le hêtre pourpre dont les spécimens de plus de 5 m de tour se font de plus en plus rares. Le plus gros arbre connu de toute l'histoire de Bruxelles fut le hêtre pourpre de l'avenue Jean Burgers à Uccle (7,05 m de tour) abattu en 1993. Son dauphin, bien moins impressionnant, fut le hêtre du château Malou, abattu quant à lui en 2003 alors

qu'il mesurait 5,62 m de tour. À l'heure actuelle, le plus gros hêtre pourpre de la Région est situé dans un jardin de façade de la chaussée de La Hulpe à Watermael-Boitsfort et ne fait « que » 5,30 m de circonférence à 1,50 m du sol ;

- le tilleul à larges feuilles dont l'exemplaire le plus connu est le célèbre vieux tilleul d'Ixelles (5,36 m de circonférence en 2003) ;
- le platane commun, avec son tronc bosselé et parfois élargi à la base, comme le platane du Kinsendael à Uccle, le plus gros représentant connu de l'espèce à Bruxelles (5,34 m de tour) ;
- le châtaignier dont le plus gros individu à Bruxelles (5,04 m de tour) se dresse dans un jardin de façade de la drève des Vendanges à Forest.

D'autres essences peuvent atteindre des circonférences impressionnantes, mais de manière plus rare, comme le marronnier commun, le saule blanc, le chêne rouge, le peuplier du Canada et l'érable argenté.

Certaines espèces ne peuvent atteindre de telles dimensions ; le houx commun et le buis. À l'âge d'un siècle, ce dernier atteint un tour d'environ 15 centimètres !

LA VITESSE DE CROISSANCE

La vitesse de croissance est extrêmement variable et dépend, dans une certaine mesure, des conditions locales dans lesquelles se trouve l'arbre. Du point de vue de la classification, il existe des espèces à croissance rapide, moyenne et lente. Le peuplier, le bouleau, certains chênes et érables, ainsi que les saules font partie de la première catégorie. Parmi les espèces à croissance moyenne, citons le chêne pédonculé, le hêtre, le platane... Et parmi les espèces à croissance lente, voire très lente, figurent le buis, le houx, l'if et l'aubépine.

LA LONGÉVITÉ

La longévité, quant à elle, dépend de nombreux facteurs. Des élagages sévères, des accidents climatiques comme

une tempête ou la sécheresse, ou encore des attaques d'insectes ou de champignons peuvent réduire considérablement la durée de vie d'un arbre.

Les arbres qui peuvent théoriquement vivre le plus longtemps à Bruxelles sont l'if, le tilleul à grandes feuilles et à petites feuilles, le buis, le houx, le chêne pédonculé, le platane et l'aubépine dont la longévité théorique dépasse 500 ans. Ensuite, parmi les espèces à longévité moyenne (entre 150 et 300 ans), on dénombre le marronnier, le robinier, l'ailante, le charme, le copalme, certains érables, dont l'érable champêtre... Enfin, la longévité de certaines espèces avoisine le siècle, mais elle est rarement atteinte en milieu urbain. Il s'agit des bouleaux, sureaux, cerisiers, peupliers et autres saules.

L'arbre « grossit » chaque année grâce à une couche de cellules spéciales appelées cambium, située sous son écorce. Le cambium produit de nouvelles couches de bois qui se superposent aux couches plus anciennes. Lorsque l'on examine

une tranche d'arbre, on distingue des anneaux concentriques qui correspondent à l'accroissement annuel de l'arbre. Particulièrement actif durant le printemps, le cambium forme des cellules claires de grande taille. En été, les cellules produites sont plus sombres, plus petites et plus denses. C'est cette alternance entre les types de cellule qui permet d'observer l'accroissement annuel. Leur largeur et leur variation correspondent aux événements vécus par l'arbre. Le cerne annuel, comme il est appelé, correspond à la quantité de bois produite durant une année, et le nombre de ces cernes correspond à l'âge de l'arbre, à condition de les compter à partir de la base de ce dernier, car à des niveaux plus élevés, il manque, au centre, autant de cernes qu'il a fallu d'années à l'arbre pour atteindre la hauteur considérée.



Houx, square Henri Frick à Saint-Josse-ten-Noode

Le houx fait partie des espèces ayant la plus grande longévité à Bruxelles. Cet exemplaire est particulièrement âgé, comme en témoignent les nombreuses dates gravées sur son tronc.

UN ARBRE RARE...

La rareté d'une espèce est déterminée par la fréquence avec laquelle elle se rencontre dans un lieu bien déterminé. Une table a été réalisée grâce aux données récoltées sur le terrain et en fonction du nombre d'individus recensés par espèce.

On définit trois classes de rareté : espèce communément rencontrée, assez rarement rencontrée et rarement rencontrée. La rareté d'une espèce peut aller jusqu'à un seul représentant connu, il s'agit alors d'une espèce extrêmement rare.

Outre les espèces, il existe, en leur sein, des **formes** au feuillage coloré ou au port différent de l'espèce sauvage. Citons par exemple la forme au feuillage purpurin du hêtre que l'on rencontre très souvent à Bruxelles, ou encore la forme pleureuse du hêtre.

Se côtoient également plusieurs **variétés**. Il s'agit d'arbres qui présentent des variations morphologiques comme la découpe du feuillage. C'est le cas du châtaignier à feuilles laciniées qui se trouve dans le parc d'une école, chaussée de Waterloo à Uccle.

Enfin, on dénombre des **cultivars** dont les représentants ne peuvent être obtenus par reproduction sexuée et ne sont reproduits que par clonage. C'est le cas du cèdre bleu fréquemment présent dans les parcs publics ou, assez étonnamment d'ailleurs, dans les petits jardins de façade où ils n'ont pas toujours la place suffisante pour s'épanouir.

Châtaignier à feuilles laciniées, chaussée de Waterloo à Uccle

Il s'agit du seul représentant de cette variété connu à Bruxelles. C'est d'ailleurs le plus gros exemplaire recensé en Belgique à ce jour avec 3.14 m de circonférence.



Mais pourquoi certaines espèces sont-elles sous-représentées ?

*Qu'est-ce qui détermine
la rareté d'une espèce à Bruxelles ?*

La raison la plus évidente est que certaines espèces poussent péniblement sous notre climat et que celles qui y parviennent sont rares. Il existe par exemple à Saint-Josse-ten-Noode un chêne vert dans un petit jardin privé. Comme les conditions climatiques idéales pour le chêne vert se rencontrent dans les régions méditerranéennes (sud de la France), cet arbre éprouve énormément de difficultés à faire face aux stress climatiques de nos régions, mais aussi aux stress de l'environnement urbain. Le fait qu'un individu de cette espèce se maintienne à Bruxelles malgré de telles pressions environnementales, augmente considérablement sa remarquabilité.



Figuier commun, place de la Bourse à Bruxelles.

La présence de ce petit arbre méditerranéen est inattendue le long de cette grande artère bruxelloise.

Il en est de même pour le figuier de la place de la Bourse à Bruxelles. Cette plante, originaire du bassin méditerranéen, aime les endroits chauds et ensoleillés (plante thermophile). Elle ne parvient donc à survivre chez nous que si deux conditions au moins sont réunies : elle doit être située dans un endroit ensoleillé et isolé du vent. La présence d'un figuier en plein centre-ville, dans un bac de plantation, est donc tout à fait inattendue et exceptionnelle. La rusticité dépend de la variété considérée. Certaines

résistent plus facilement à nos hivers et l'on commence d'ailleurs à en rencontrer dans les jardins privés.

Si certaines espèces sont sous-représentées à Bruxelles, d'autres sont sur-représentées, comme le marronnier commun, le hêtre ou encore le platane.

Le *marronnier commun* doit son succès au roi Léopold II qui l'a mis à la mode en constituant de magnifiques alignements dont certains sont encore présents aujourd'hui. Le marronnier est une essence bien adaptée aux conditions de vie urbaine, mais son grand développement lui vaut d'être par-

fois élagué sévèrement et ses racines provoquent parfois quelques dégâts aux trottoirs. Notons que la maladie les frappe depuis quelques années et que nous sommes, face à elle, tout à fait impuissants. Les marronniers de toute l'Europe, et Bruxelles ne fait pas exception à la règle, perdent en effet leurs feuilles prématurément. Ils se parent de leurs couleurs d'automne au début de l'été pour terminer la saison tout à fait défeuillés. Ce spectacle désolant est provoqué par un petit papillon qui pond ses œufs dans la feuille de l'arbre et dont la larve se nourrit. Si ces attaques ne tuent pas l'arbre, elles l'affaiblissent progressivement d'année en année et le risque de voir l'arbre un jour ne plus bourgeonner est bien présent.

Le *hêtre* est une essence indigène, parfaitement adaptée à notre climat. Arbre d'ornement d'exception, sa présence en grand nombre est due aux nombreux parcs publics de la capitale, privilégiant une ambiance boisée. La plupart des hêtres de la capitale sont concentrés dans le bois de la Cambre et en forêt de Soignes. On le rencontre aussi dans les grands jardins et les vastes propriétés, mais, en l'occurrence, sa forme au feuillage pourpre y rencontre le plus de succès.

Le *platane* est, lui aussi, très présent à Bruxelles. On le retrouve aussi bien en voirie que dans les parcs, car, en plus d'être un arbre d'ornement particulièrement apprécié, il résiste à la pollution urbaine et est donc un arbre d'alignement de premier choix pour les grandes avenues. Le platane commun est un hybride du platane d'Occident et du platane d'Orient. Si aucun spécimen du premier n'existe en Belgique, on peut admirer le second dans certains parcs publics.

Quelques parcs et jardins bruxellois, publics ou privés, représentent de véritables collections d'arbres rares :

- Le *jardin Jean Massart* à Auderghem,
- Le *parc Tenbosch* à Ixelles,
- Le *jardin Botanique* à Saint-Josse-ten-Noode
- Le *parc de Woluwe* à Woluwe-Saint-Pierre.



**Platane à feuilles d'érable,
place Pogge à Schaerbeek**

Un des plus beaux représentants en voirie de cette espèce commune à Bruxelles.

UN QUARTIER PAUVRE EN ESPACES VERTS

À caractéristiques égales, un arbre présent dans une zone très urbanisée a davantage de valeur que le même arbre situé dans un quartier riche en espaces verts. Le bénéfice qu'il représente pour les habitants du quartier et pour la faune ornithologique et entomologique est plus important. De la même manière, lorsqu'il est le seul au sein d'un îlot, il contribue d'autant plus au bien-être de tous les habitants. Sa valeur patrimoniale n'en sera dès lors que plus grande par l'intérêt esthétique qu'il suscite.

Il convient de remarquer aussi que le critère de localisation est basé sur les mêmes considérations que le critère d'isolement. Ce n'est que l'échelle considérée qui change : le critère de localisation se situe à l'échelle d'un quartier tandis que le critère d'isolement l'est à l'échelle de l'arbre.

Paradoxalement, à ce stade de l'inventaire, c'est la commune de Saint-Josse-ten-Noode qui est la plus diversifiée en espèces. La présence du jardin Botanique n'est pas étrangère à ce résultat. En effet, même si le bâti est dense, c'est cette commune qui est la mieux fournie compte tenu de sa taille – que ce soit au niveau de la richesse spécifique (nombre d'espèces par unité de surface) qu'au niveau de la densité d'arbres (nombre d'arbres par unité de surface). Ceci peut s'expliquer par sa petite superficie (1,1 km²) et par la présence de quelques vestiges de propriétés particulièrement riches en arbres ainsi que de deux squares remarquables : le square Henry Frick et le square Armand Steurs.

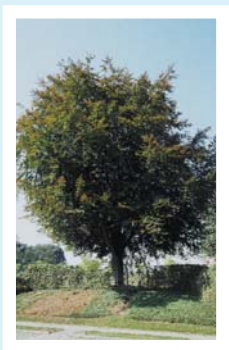
UN ÉLÉMENT IMPORTANT DU PAYSAGE URBAIN...

Les arbres font partie intégrante de la ville, nous sommes à ce point habitués à les voir agrémenter les voiries, les squares et les parcs qu'ils passent inaperçus à nos regards. L'arbre est souvent considéré comme un mobilier urbain, un élément décoratif de premier choix dans le souci d'orne la voie publique. Il est immobile mais s'impose par son aspect changeant au fil des saisons : l'absence ou la présence de frondaison, de fleurs et de fruits, le spectacle chatoyant de la couleur du feuillage en automne... Mais l'arbre est bien plus qu'un simple mobilier : c'est un être vivant. On a trop souvent tendance à l'oublier ; en témoignent les coups de pare-chocs subits par les racines et les troncs, ou encore l'élagage de grosses branches qui le défigure. En outre, la position qu'il occupe dans le paysage joue un rôle psychologique important ; d'autant plus capital, en ville, qu'il est un des seuls éléments naturels qui établit encore un lien entre le citadin et la nature, entre lui et le cycle immuable des saisons.

Qu'ils soient visibles de la voirie et occupent une position centrale (au milieu d'un rond-point, d'un square...), qu'ils soient décentrés (en voirie, dans un jardin de façade...), qu'ils soient partiellement apparents de la voirie (le tronc est caché par un mur et seule la couronne est visible), ou qu'ils soient totalement cachés, les arbres constituent des éléments à part entière du paysage urbain. Dès lors que l'on ne considère que ce critère, les arbres situés en position centrale dans le paysage ont plus de valeur que ceux situés en intérieur d'îlot. Ces derniers ne profitent qu'à un nombre restreint de gens, à l'opposé de l'arbre de rond-point qui peut être admiré par un nombre incalculable de personnes. Ainsi retrouve-t-on à nouveau l'idée que l'arbre remarquable a plus de valeur lorsqu'il peut être admiré par un plus grand nombre de personnes et qu'il fait donc partie d'un patrimoine durable et collectif.



Tilleul argenté, boulevard des Invalides à Auderghem
Situé au milieu d'un rond-point, il occupe une position centrale dans le paysage.



**Hêtre pourpre,
place Jean Gabin à Jette**

Cet arbre isolé a développé une couronne ample et symétrique par rapport à son tronc.

**Deux noisetiers de Byzance
jardin privé à Auderghem**

Ces deux arbres ont grandi ensemble et leurs couronnes sont étroitement imbriquées. C'est le groupe constitué par ces deux arbres qui est remarquable, chacun d'eux pris individuellement a moins de valeur.



UN ARBRE ISOLÉ EST PLUS REMARQUABLE

En ville, les arbres peuvent être plantés isolément, en alignement, en petits groupes ou en grands massifs.

Pour plusieurs raisons, un arbre isolé est plus facilement saisi du regard qu'un autre faisant partie d'un groupe. Elles sont les conséquences directes ou indirectes d'un phénomène naturel important : la compétition.

Les différents individus formant un groupe entrent en compétition pour s'approprier le plus possible d'éléments indispensables à leur croissance, soit les minéraux, l'eau, la lumière et même l'espace. De cette manière, cette compétition influe sur la morphologie des arbres.

Comme la croissance horizontale des branches charpentières de l'individu isolé n'est pas entravée par celle de proches voisins, ce dernier développe une couronne ample, de diamètre important. Cette couronne peut librement s'étaler tout autour de l'arbre, symétriquement par rapport au fût. Comme l'arbre isolé n'est pas en compétition avec ses voisins pour la lumière ou pour l'espace, il a toute latitude pour développer le port caractéristique de son espèce. Les contraintes de l'environnement sont suffisamment faibles pour lui permettre d'exprimer son potentiel génétique.

Enfin, la compétition agit jusque dans l'œil de l'observateur ; le regard de ce dernier sera attiré par le groupe que forment des arbres et non par un arbre en particulier qui fait partie de cet ensemble. Dans ce cas, le potentiel de remarquabilité est donc réduit. Par contre, l'arbre esseulé, unique, attirera à lui seul toutes les attentions.

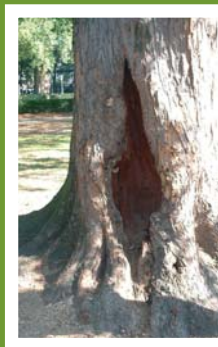
UN ARBRE SAIN A PLUS DE VALEUR

Il va de soi qu'un arbre en bon état phytosanitaire (en bonne santé) – qui vivra donc plus longtemps et dont la circonférence du tronc augmentera – a une plus grande valeur qu'un arbre qui dépérit.

Pourquoi un arbre dépérit-il ?

*Pourquoi les contraintes liées à un arbre urbain sont-elles plus fortes que pour un arbre à la campagne ?
À quelles maladies un arbre urbain est-il exposé ?*

L'approche du concept « arbre remarquable » ne se fait pas de la même manière en ville qu'à la campagne. En effet, s'il peut être maintenu sans aucun problème dans un environnement rural, un arbre à tronc creux et demi-couronne, habité par un nombre élevé d'espèces d'insectes, de champignons, de lichens, etc. ne pourra être conservé en ville que dans des circonstances particulières d'isolement spatial par rapport aux habitations et aux personnes. Qui prendrait la responsabilité de préserver un tel arbre – certes fascinant – au risque de le voir s'abattre et provoquer des dégâts parfois importants aux personnes ou aux biens. Certaines mesures visant à écarter les risques peuvent cependant être prises pour maintenir l'arbre le plus longtemps possible, comme le haubanage de certaines grosses branches maîtresses qui permet, s'il est correctement effectué, de maintenir l'intégrité de la structure de l'arbre. L'instauration d'un périmètre de sécurité suffisamment important autour de l'arbre est aussi une manière de préserver le public d'éventuelles chutes de bois mort. De la même manière, un arbre qui a fait l'objet d'un élagage sévère, en plus de perdre rapidement son intérêt esthétique, verra sa longévité fortement hypothéquée au bénéfice de considérations de court terme et profitant à certains intérêts individuels. En général, il est déconseillé d'occa-



Érable argenté à feuilles laciniées, parc Élisabeth à Koekelberg

Plaie soignée au niveau du tronc de l'arbre.



Hêtre pourpre, parc du château Malou à Woluwe-Saint-Lambert

Plaie curée au niveau du tronc de l'arbre.

sionner des plaies dont le diamètre dépasse 15 cm. En effet, ces plaies ne seront pas assez rapidement recouvertes par un bourrelet cicatriciel pour éviter leur colonisation par un champignon lignivore. Ce dernier provoquera une décomposition qui, si elle n'est pas isolée par les barrières naturelles de l'arbre, se propagera jusque dans le tronc qui finira par devenir creux.

Comme un tel élagage est souvent exigé par un voisin ou par le propriétaire pour diverses raisons (soleil, feuilles dans les gouttières, trop de feuilles à ramasser en automne), l'arbre ainsi élagué est souvent situé près d'une habitation. Même si ces problèmes sont partiellement résolus, l'arbre fait rapidement des rejets au cours des premières années qui suivent l'élagage. Le feuillage devient plus dense, les feuilles plus grandes et les problèmes pour lesquels l'intervention a été pratiquée réapparaissent rapidement et de façon plus grave. L'arbre finit par devenir dangereux, envahissant et, à terme, devra être abattu.

Les maladies auxquelles les arbres sont exposés dépendent de l'espèce considérée. Si certains pathogènes ne s'attaquent qu'à une espèce d'arbres, d'autres, par contre, peuvent en affecter plusieurs.



Le Vieux Tilleul square du Vieux Tilleul à Ixelles. De nombreuses cartes postales datant du début du XX^e siècle témoignent de l'intérêt que l'on portait déjà à cet arbre exceptionnel. *(collect. cartes postales Dexia Banque)*

Les Trois Tilleuls de Watermael-Boitsfort *(collect. cartes postales Dexia Banque)*

LA VALEUR HISTORIQUE

L'arbre, durable et immobile, peut être le seul élément du paysage à subsister après de longues années. Il est alors le témoin discret de l'évolution d'une époque et de la vie d'un quartier. À cela s'ajoute le fait que ce témoin est vivant, ce qui le rend encore plus authentique.

Qu'entend-on par valeur historique ?

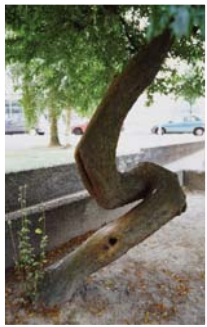
D'abord, il s'agit des arbres repris sur les cartes anciennes ou cités dans la littérature. Ces arbres peuvent se compter sur les doigts de la main. Les plus connus sont incontestablement le vieux tilleul d'Ixelles, le Kasterlinde de Berchem-Sainte-Agathe et les Trois Tilleuls de Watermael-Boitsfort.

Ensuite, il y a les arbres dont les dates de plantation sont connues et qui ont été plantés pour commémorer un événement historique : ce sont les plus nombreux. C'est le cas des arbres plantés pour commémorer le centenaire de l'indépendance de la Belgique : le tilleul de l'église Saint-

Vincent à Evere, planté en 1930. Il a survécu aux bombardements de la guerre 40-45 ! À Auderghem, au croisement du boulevard des Invalides et de l'avenue de l'Église Saint-Julien, on peut voir un tilleul argenté, également planté en 1930. Enfin, à Uccle, le chêne rouge du square Charles Lagrange fut planté la même année.

Et puis, nombreux sont les arbres qui ont une histoire sans nécessairement être repris dans un document historique. Ils sont les témoins d'une autre époque, des grandes propriétés arborées, des « campagnes » et des grands parcs. Ils représentent les derniers vestiges d'un passé prestigieux. La majorité des arbres séculaires de la capitale sont concernés par cette valeur historique. Leur âge, et donc leur circonférence, sont les seules preuves nécessaires à la confirmation de cet intérêt.

Certains livres d'histoire relatent la présence d'arbres aujourd'hui disparus : le célèbre « arbre béni » à Ixelles, tilleul « miracle » qui fut abattu en 1867 alors qu'il avait plus de 600 ans... Le lieu-dit « Le Gros Tilleul » à Laeken abritait encore, au début du XX^e siècle, un des plus gros tilleuls que Bruxelles ait connus.



Pommier de Siebold, chaussée de Louvain à Evere

Le tronc de ce petit arbre semble se replier sur lui-même.

UNE FORME PARTICULIÈRE...

Certains arbres prennent une forme tout à fait originale qui leur confère une allure inattendue. L'origine d'un port particulier est souvent inconnue : quel événement a connu cet arbre pour présenter une silhouette si insolite ?

La Région bruxelloise compte quelques arbres bicornus : le pommier de Siebold de la chaussée de Louvain à Evere, dont le tronc semble se replier sur lui-même, ou encore le pin sylvestre de l'avenue du Bois de Sapins à Woluwe-Saint-Lambert dont le tronc se divise à basse hauteur en deux grosses branches charpentières coudées, tels deux bras. Le frêne de la rue de l'Escrime à Woluwe-Saint-Pierre est particulièrement curieux : son tronc est comme ondulé, zigzaguant de manière régulière jusqu'à la couronne. Enfin, les érables planes de la place des Chasseurs ardennais à Schaerbeek possèdent une silhouette tout à fait insolite : ils présentent tous des tumeurs qui épaississent le tronc de manière exagérée. La réaction de l'arbre à une attaque pathogène serait à l'origine d'une telle particularité.



Érable plane, place des Chasseurs ardennais à Schaerbeek

Les arbres de cette place se distinguent par l'aspect boursoufflé de leur tronc.

L'ENTRETIEN DES ARBRES REMARQUABLES

Dans son milieu naturel, un arbre n'a pas besoin d'être taillé. Les branches inutiles et ensoleillées de manière insuffisante meurent et finissent par tomber : l'arbre s'élague naturellement.

Il est clair qu'en ville, on ne peut se permettre de laisser évoluer de telles situations au risque de voir du bois mort tomber à tout moment. Il faut donc intervenir le plus régulièrement possible et le plus légèrement possible. La taille régulière du bois mort permettra à la lumière de pénétrer dans la couronne. Il faut par ailleurs éviter de couper des branches de gros diamètre, sous peine de voir apparaître des plaies importantes qui ne cicatriseront jamais complètement. Le bois de cœur (qui est mort) est ainsi à l'air libre et bien exposé aux attaques des champignons lignivores. Une pourriture active pénètre la structure de l'arbre qui devra alors mettre en œuvre tout un système de compartimentation afin d'isoler cette poche de décomposition. Elle est plus ou moins efficace selon les espèces et les individus, mais elle peut ne pas suffire à maintenir l'intégrité de l'arbre.

Les branches indésirables devraient être coupées le plus tôt possible après l'apparition des bourgeons dont elles sont issues. Il importe donc de bien choisir les branches charpentières d'avenir et assez tôt dans la vie de l'arbre. La taille d'un arbre se fait à très long terme en essayant de tenir compte du plus grand nombre possible de paramètres (considérations biologiques, esthétiques, urbanistiques,...). De plus, le fait de priver brusquement l'arbre d'une partie de son houppier provoque un état de stress physiologique qui a pour conséquence l'apparition de rejets qui n'ont pas toujours les caractéristiques botaniques de l'espèce. Les feuilles sont plus grandes, plus nombreuses et la masse de rejets l'est également. Ces rejets apparaissent aussi à des endroits peu souhaitables (à la base des



Tilleul argenté à la silhouette mutilée suite à un élagage sévère

En réaction à la perte d'une partie de la couronne, de nombreux rejets sont apparus, altérant considérablement l'esthétique de l'arbre.

troncs,...) et altèrent considérablement l'esthétique de l'arbre. Lorsque ces interventions d'élagage sévère sont pratiquées dans le but de gagner de la lumière ou de dégager la vue, le problème ne fait que s'aggraver avec le temps et les interventions deviennent de plus en plus importantes, si bien qu'à terme, l'arbre n'a plus de raison d'être et doit être abattu.

Les parties souterraines des arbres, les racines, méritent également beaucoup d'attention. Leur rôle est particulièrement important puisque, en plus de nourrir l'arbre en puisant les éléments minéraux et l'eau indispensable à son métabolisme, elles l'ancrent profondément dans le sol.

Certaines espèces d'arbre possèdent des racines dites traçantes, elles sont présentes à la surface du sol. C'est, par exemple, le cas du merisier, du hêtre, du catalpa, du peuplier et du saule. Il est important de ne pas blesser ces racines car le nombre de plaies équivaut à autant de portes d'entrée aux pathogènes, d'où l'intérêt d'éviter de tondre au pied des arbres. De même, un tassement excessif du sol au pied des arbres (stationnement de voitures, par exemple) finit par asphyxier les racines, lesquelles ont besoin d'eau et d'air pour assurer le métabolisme. Si certaines espèces d'arbres le tolèrent, d'autres ne le supportent absolument pas. Le système racinaire dépérit alors progressivement sans que des symptômes visuels n'apparaissent. Il arrive parfois qu'un champignon s'attaque à ces racines et l'arbre devient alors dangereux car sa stabilité est devenue précaire.

Anderlecht

- 1 *Populus x canadensis* (peuplier du Canada) rue des Poulets (Neerpede)
- 2 *Fraxinus excelsior* (frêne commun) jardin privé : rue du Pommier, 401 (Neerpede)
- 3 *Gleditsia triacanthos* var. *inermis* (févier sans épines) site inscrit à l'inventaire : parc Astrid
- 4 *Ailanthus altissima* (ailante glanduleux) site classé : parc Forestier

Auderghem

- 5 *Tilia tomentosa* (tilleul argenté) rond-point boulevard des Invalides
- 6 *Cedrus atlantica* « *Glauca* » (cèdre bleu) jardin privé : coin des avenues H. de Brouckère et L. Berlaimont
- 7 *Gleditsia caspica* (Févier de Caspienne) site classé : jardin expérimental Jean Massart
- 8 *Corylus colurna* (noisetier de Byzance) jardin privé : avenue Charles Schaller, 32
- 9 *Populus lasiocarpa* (peuplier à grandes feuilles) site inscrit à l'inventaire : parc Seny

Berchem-Sainte-Agathe

- 10 **Kasterlinde**
Tilia platyphyllos (tilleul à larges feuilles) coin des rues Kasterlinden et F. Elbers
- 11 *Fraxinus excelsior* (frêne commun) jardin privé : rue de l'Allée Verte, 43
- 12 *Salix x sepulchralis* (saule pleureur) jardin privé : chaussée de Gand, 1100
- 13 *Salix alba* (saule blanc) jardin privé : rue du Broek, 51
- 14 *Carpinus betulus* (charme) site classé : Kattebroek
- 15 **Têtards**
Salix alba (saule blanc) coin de la rue des Châlets et du Hunderenveld

Bruxelles

- 16 **Forêt cathédrale**
Fagus sylvatica (hêtre) site classé : Bois de la Cambre : coin de l'avenue de Boitsfort et du chemin des Primevères
- 17 **Le géant**
Sequoiadendron giganteum (séquoia géant) jardin privé : avenue F. Roosevelt, 115
- 18 *Araucaria araucana* (araucaria du Chili) avenue Louise
- 19 **Venu d'Orient?**
Platanus orientalis (platane d'Orient) site classé : parc Léopold
- 20 *Zelkova serrata* (zelkova du Japon) parc de l'Institut royal des Sciences naturelles
- 21 *Metasequoia glyptostroboides* (métaséquoia) avenue de la Brabançonne
- 22 *Fraxinus angustifolia* (frêne à feuilles étroites) Site classé : jardin de l'hospice Pachéco
- 23 *Ulmus americana* (orme d'Amérique) coin rue des Augustins et rue de Laeken
- 24 **Riquiqui**
Ficus carica (figuier commun) place de la Bourse
- 25 *Aesculus carnea* (marronnier à fleurs rouges) site classé : square Clémentine

Etterbeek

- 26 *Ostrya carpinifolia* (charme houblon) site privé : rue Général Fivé (face 90)
- 27 *Liriodendron tulipifera* (tulipier de Virginie) site classé : Jardin Jean Félix Hap

Evere

- 28 **Hêtre pleureur**
Fagus sylvatica f. *pendula* (hêtre pleureur) site privé : chaussée de Louvain, 862
- 29 *Mespilus germanica* (néflier) avenue de l'Armet
- 30 *Malus sieboldii* (pommier de Siebold) jardin privé : chaussée de Louvain, 977
- 31 *Fagus sylvatica* f. *purpurea* (hêtre pourpre) jardin privé : avenue du Cimetière de Bruxelles (face cimetière)
- 32 *Acer saccharinum* (érable argenté) site classé : Cimetière de Bruxelles
- 33 *Tilia platyphyllos* (tilleul à grandes feuilles) place Saint-Vincent

Forest

- 34 **Le chêne Joséphine**
Quercus robur (chêne pédonculé) site classé : parc Jacques Brel
- 35 *Castanea sativa* (châtaignier commun) drève des Vendanges, 27
- 36 *Fagus sylvatica* f. *purpurea* (hêtre pourpre) jardin privé : avenue Van Volxem, 164
- 37 *Catalpa speciosa* (catalpa à feuilles cor-dées) site classé : parc de Forest
- 38 *Tilia tomentosa* (tilleul argenté) parc Marconi
- 39 *Tilia tomentosa* et *Fagus sylvatica* f. *purpurea* (tilleul argenté et hêtre pourpre) jardin privé : avenue Brugmann (visibles du parc de l'Abbé Froidure)

Ganshoren

- 40 *Fagus sylvatica* f. *purpurea* (hêtre pourpre) coin de la rue du Cens et de la rue Sergent Sorensen
- 41 *Aesculus hippocastanum* (marronnier commun) jardin privé : avenue de la Réforme, 63

Ixelles

- 42 **Le Vieux Tilleul**
Tilia platyphyllos (tilleul à larges feuilles) square du Vieux Tilleul
- 43 *Alnus cordata* (aulne cordiforme) coin de la rue de l'Arbre Bénit et de la rue Keyenveld
- 44 *Ginkgo biloba* (arbre aux quarante écus) site privé : rue Mercelis, 40

Jette

- 45 **L'éventail**
Quercus frainetto (chêne de Hongrie) square de l'avenue Secrétin
- 46 *Fagus sylvatica* f. *purpurea* (hêtre pourpre) jardin privé : rue Amélie Gomand, 24
- 47 *Pterocarya fraxinifolia* (ptérocaryer à feuilles de frêne) square Jules Lorge
- 48 *Fagus sylvatica* f. *purpurea* (hêtre pourpre) place Jean Gabin

Koekelberg

- 49 *Acer saccharinum* var. *laciniatum* (érable argenté à feuilles laciniées) site classé : parc Elisabeth

Molenbeek-Saint-Jean

- 50 **Le ginkgo**
Ginkgo biloba (arbre aux quarante écus) site inscrit à l'inventaire : parc des Muses
- 51 *Platanus x hispanica* (platane à feuilles d'érable) square des Libérateurs
- 52 *Juglans regia* (noyer royal) rue des Bougainvillées (coin avenue du Condor)

Saint-Gilles

- 53 *Platanus x hispanica* (platane à feuilles d'érable) jardin privé : avenue Henri Jaspar (visible de la rue Berkman)

Saint-Josse-ten-Noode

- 54 *Platanus x hispanica* (platane à feuilles d'érable) parc Saint-François
- 55 *Ilex aquifolium* (houx) square Henri Frick
- 55 *Aesculus hippocastanum* (marronnier commun) square Henri Frick

Schaerbeek

- 56 *Platanus x hispanica* (platane à feuilles d'érable) jardin privé : rue d'Hoogvorst, 2
- 57 *Platanus x hispanica* (platane à feuilles d'érable) chaussée de Haecht (place Pogge)
- 58 *Acer platanoides* (érable plane) place des Chasseurs ardennais
- 59 *Pyrus communis* (poirier cultivé) jardin privé : place des Carabiniers (visible de la chaussée de Louvain)

Uccle

- 60 *Castanea sativa* (châtaignier) jardin privé : Bosveldweg, 80
- 61 *Tilia cordata* (tilleul à petites feuilles) Bosveldweg (face entrée 43)
- 62 *Fagus sylvatica* f. *purpurea* (hêtre pourpre) jardin privé : avenue Château de Walzin, 11
- 63 *Quercus rubra* (chêne rouge d'Amérique) square Charles Lagrange
- 64 *Pinus nigra* (pin noir) jardin privé : rue Gatti de Gamond, 151
- 65 *Ginkgo biloba* (Arbre aux quarante écus) rue de Stalle (parc Raspail)
- 66 **Le gros platane**
Platanus x hispanica (platane à feuilles d'érable) site classé : Kinsendael
- 67 *Abies grandis* (sapin de Vancouver) jardin privé : avenue de l'Aiglon, 37

Watermael-Boitsfort

- 68 **Les Trois Tilleuls**
Tilia cordata (tilleul à petites feuilles) ensemble classé : cités-jardins Le Logis-Floréal
- 69 *Sorbus x thuringiaca* (sorbier de Thuringe) avenue des Dryades (face 14)
- 70 *Tilia x petiolaris* (tilleul argenté pleureur) jardin privé : rue de l'Abreuvoir, 18
- 71 *Sequoiadendron giganteum* (séquoia géant) jardin privé : avenue E. Van Becelaere, 26
- 72 *Sequoiadendron giganteum* (séquoia géant) jardin privé : chaussée de La Hulpe, 164
- 73 **Le vainqueur**
Fagus sylvatica f. *purpurea* (hêtre pourpre) jardin privé : chaussée de La Hulpe, 183
- 74 *Aesculus hippocastanum* (marronnier commun) jardin privé : avenue des Coccinelles, 6

Woluwe-Saint-Lambert

- 75 **Malou n'est plus**
Fagus sylvatica f. *purpurea* (hêtre pourpre) site classé : parc du château Malou
- 76 *Pinus sylvestris* (pin sylvestre) jardin privé : avenue du Bois de Sapins, 56
- 77 *Catalpa bignonioides* f. *aurea* (catalpa à feuilles dorées) jardin privé : rue de la Rive, 77
- 78 *Carpinus betulus* f. *fastigiata* (charme fastigié) site privé : rue Neerveld

Woluwe-Saint-Pierre

- 79 *Fagus sylvatica* f. *pendula* (hêtre pleureur) jardin privé : avenue des Camélias, 19
- 80 *Sequoiadendron giganteum* (séquoia géant) jardin privé : avenue Marquis de Villalobar, 90

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

BAUDOUIN, J.-C., *Les conifères et généralités sur les plantes ligneuses. Les plantes ligneuses*, volume 1, Ministère des Travaux publics, Service du Plan Vert, Bruxelles, 1987.

BAUDOUIN, J.-C., *Les arbres feuillus et quelques arbustes. Les plantes ligneuses*, volume 2, Ministère de la Région wallonne, Division de la nature et des forêts, Duculot, Gembloux, 1993.

BAUDOUIN, J.-C., DE SPOELBERCH, P., JACOBS, R. *Arbres de Belgique. Inventaire dendrologique 1987-1992*, Fondation Spoelberch-Artois, 1992.

BROSSE J., *Larousse des arbres et des arbustes*, Larousse, 2001.

COMBES A. J., *Arbres*, Bordas, 1993.

RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, *Code bruxellois de l'Aménagement du Territoire*, Bruylant, 2004.

DRENOU, C., *La taille des arbres d'ornement, du pourquoi au comment*, Institut pour le développement forestier, Paris, 1999.

EAUX ET FORÊTS, *Arbres remarquables de Belgique*, 1978.

GEERINCK, D., *Bruxelles, Ville d'arbres*, Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, 1993.

IBGE. *Les arbres remarquables de la Région de Bruxelles-Capitale, I. Berchem-Sainte-Agathe*. 1992.

LAMBINON, J., DE LANGHE, J.-E., DELVOSALLE, L., et al. *Nouvelle flore de la Belgique, du Grand-Duché de Luxembourg, du nord de la France et des régions voisines*, Jardin botanique national de Belgique, Meise, 4^e éd., 1999.

INDEX DES ESPÈCES

Nom français	Nom latin	Nom néerlandais			
Ailante glanduleux	<i>Ailanthus altissima</i>	Hemelboom	Orme d'Amérique	<i>Ulmus americana</i>	Amerikaanse iep
Araucaria du Chili	<i>Araucaria araucana</i>	Apeboom	Parrotie de Perse	<i>Parrotia persica</i>	Perzische parrotia
Arbre aux quarante écus	<i>Ginkgo biloba</i>	Japanse noteboom	Peuplier à grandes feuilles	<i>Populus lasiocarpa</i>	Grootbladige populier
Auline à feuilles cordées	<i>Alnus cordata</i>	Hartbladige els	Peuplier du Canada	<i>Populus x canadensis</i>	Canadapopulier
Catalpa	<i>Catalpa bignonioides</i>	Trompetboom	Pin maritime	<i>Pinus pinaster</i>	Zeeden
Catalpa à feuilles cordées	<i>Catalpa speciosa</i>	Trompetboom	Pin noir	<i>Pinus nigra</i>	Zwarte den
Cèdre bleu de l'Atlas	<i>Cedrus atlantica 'Glauca'</i>	Blauwe atlasceder	Pin sylvestre	<i>Pinus sylvestris</i>	Grove den
Charme	<i>Carpinus betulus</i>	Haagbeuk	Platane à feuilles d'érable	<i>Platanus x hispanica</i>	Esdoornbladige plataan
Charme fastigié	<i>Carpinus betulus f. fastigiata</i>	Zuilhaagbeuk	Platane d'Orient	<i>Platanus orientalis</i>	Oosterse plataan
Charme houblon	<i>Ostrya carpinifolia</i>	Hopbeuk	Poirier cultivé	<i>Pyrus communis</i>	Pereboom
Châtaignier	<i>Castanea sativa</i>	Tamme kastanje	Pommier de Siebold	<i>Malus sieboldii</i>	Sieboldsappel
Chêne de Hongrie	<i>Quercus frainetto</i>	Hongaarse eik	Ptérocaryer à feuilles de frêne	<i>Pterocarya fraxinifolia</i>	Kaukasische vliegelnoot
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	Zomereik	Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i>	Gewone robinia
Chêne rouge d'Amérique	<i>Quercus rubra</i>	Amerikaanse eik	Sapin de Vancouver	<i>Abies grandis</i>	Reuze zilverspar
Chêne vert	<i>Quercus ilex</i>	Steenek	Saule blanc	<i>Salix alba</i>	Schietwilg
Copalme d'Orient	<i>Liquidambar orientalis</i>	Oosterse amberboom	Saule pleureur	<i>Salix x sepulcralis</i>	Treurwilg
Érable argenté	<i>Acer saccharinum</i>	Witte esdoorn	Sequoia géant	<i>Sequoiadendron giganteum</i>	Mammoetboom
Érable plane	<i>Acer platanoides</i>	Noorse esdoorn	Sorbier de Thuringe	<i>Sorbus x thuringiaca</i>	Thuringer lijsterbes
Érable sycomore	<i>Acer pseudoplatanus</i>	Gewone esdoorn	Tilleul à larges feuilles	<i>Tilia platyphyllos</i>	Zomerlinde
Févier	<i>Gleditsia triacanthos</i>	Christusdoorn	Tilleul à petites feuilles	<i>Tilia cordata</i>	Winterlinde
Févier de Caspienne	<i>Gleditsia caspica</i>	Kaspische christusdoorn	Tilleul argenté	<i>Tilia tomentosa</i>	Zilverlinde
Figuier commun	<i>Ficus carica</i>	Vijgeboom	Tilleul argenté pleureur	<i>Tilia x petiolaris</i>	Treurzilverlinde
Frêne commun	<i>Fraxinus excelsior</i>	Gewone es	Tilleul du Caucase	<i>Tilia x euchlora</i>	Krimlinde
Hêtre	<i>Fagus sylvatica</i>	Beuk	Tulipier de Virginie	<i>Liriodendron tulipifera</i>	Tulpeboom
Hêtre pleureur	<i>Fagus sylvatica f. pendula</i>	Treurbeuk	Zelkova du Japon	<i>Zelkova serrata</i>	Japanse zelkova
Hêtre pourpre	<i>Fagus sylvatica f. purpurea</i>	Rode beuk			
Houx	<i>Ilex aquifolium</i>	Hulst			
If	<i>Taxus baccata</i>	Taxus			
Marronnier à fleurs rouges	<i>Aesculus carnea</i>	Rode paardekastanje			
Marronnier commun	<i>Aesculus hippocastanum</i>	Witte paardekastanje			
Merisier	<i>Prunus avium</i>	Zoete kers			
Métasequoia	<i>Metasequoia glyptostroboides</i>	Chinese sequoia			
Mûrier noir	<i>Morus nigra</i>	Zwarte moerbe			
Néflier	<i>Mespilus germanica</i>	Mispel			
Noisetier de Byzance	<i>Corylus colurna</i>	Turkse hazelaar			
Noyer royal	<i>Juglans regia</i>	Okkernoot			

